



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2014
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Quatrième session

New York, 6-8 août 2014

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre juridique et politique, y compris les questions
relatives aux données qui font autorité**

Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport sur les questions d'ordre juridique ou politique à prendre en compte lors de l'élaboration d'un cadre d'appui à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les secteurs public et privé et notamment les questions ayant trait aux données qui font autorité. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport, disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html), et à exprimer son point de vue sur les mesures à adopter en la matière.

Synthèse du rapport

À sa troisième session, qui s'est tenue en juillet 2013, le Comité d'experts a reconnu que la collecte, l'exploitation, le stockage et la diffusion de l'information géospatiale soulevaient d'importantes difficultés légales et politiques, notamment s'agissant de l'homologation, de l'échange, de la tarification, de la confidentialité, de la qualité, de la responsabilité, de l'autorisation, de la sécurité et de la liberté d'accès des données. Le Comité d'experts a également reconnu qu'il fallait commencer à se concerter avec les législateurs, les décideurs et les juristes au sujet de l'utilité de l'information géospatiale (y compris publique) et des applications et procédures connexes et à établir une gouvernance dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale. Dans ce contexte, le Comité a expressément demandé au Secrétariat de s'enquérir auprès de l'Association internationale du barreau de l'état d'avancement de son projet de convention sur l'information géographique et de

* E/C.20/2014/1.



poursuivre sa collaboration avec le Centre for Spatial Law and Policy et les États Membres intéressés, en faisant fond sur les travaux menés par les entités régionales et les autres instances compétentes.

Le rapport, élaboré avec l'aide du Centre for Spatial Law and Policy, décrit les problèmes rencontrés dans l'instauration des cadres juridiques et politiques nécessaires partout dans le monde et rend compte de l'avancement de la collaboration du Secrétariat et de l'Association internationale du barreau sur l'élaboration d'un projet de convention sur l'information géographique.
